

LA MONNAIE

INTRODUCTION

D'une manière générale, on peut définir la monnaie comme un ensemble de moyens de paiement permettant de régler une dette née d'un échange et accepté par tous comme tel.

1. LES FONCTIONS DE LA MONNAIE

On distingue traditionnellement trois grandes fonctions à la monnaie :

- a) **La monnaie est un instrument d'échange** : elle favorise les transactions entre agents économiques.
- b) **La monnaie est un instrument de mesure des valeurs** : elle sert d'unité de compte pour mesurer et comparer la valeur des biens et des services.
- c) **La monnaie est une réserve temporaire de pouvoir d'achat** : elle peut être conservée aussi longtemps que l'on souhaite (épargne) pour une utilisation ultérieure. Il ne faut pas, cependant, que l'inflation soit trop importante.

Lorsqu' une monnaie possède ces trois fonctions, on parle de monnaie complète ; si inversement elle possède qu' une ou deux de ces fonctions, elle est appelée monnaie partielle.

2. LES DIFFERENTES FORMES DE LA MONNAIE

A. Les premières formes de la monnaie

Au cours de l'histoire on a vu apparaître différentes formes de monnaie :

- ❑ **La monnaie marchandise** : C'est une marchandise (coquillages, bétail, barre de sel, etc.) que les individus acceptent comme moyen de paiement. Ce système archaïque qui s'apparente au troc peut réapparaître dans certaines circonstances : en cas de crise grave ; lorsque les devises sont inconvertibles.
- ❑ **La monnaie métallique** : Fragments de métaux utilisés comme instruments d'échange. Très vite l'or et l'argent se sont imposés en raison de leurs qualités physiques (divisibilité, inaltérabilité).
- ❑ **Le billet de banque** : Papier spécial imprimé recto verso par un organisme public, sur lequel la valeur nominale indiquée est garantie par l'Etat. S'il a été longtemps convertible en or, le billet de banque est maintenant totalement détaché du métal précieux (cours forcé) et ne tire sa valeur que du seul fait qu'il est reconnu et accepté par tous les agents économiques comme moyen de paiement (monnaie fiduciaire).

B. Les formes actuelles de la monnaie

□ La monnaie manuelle

La monnaie divisionnaire : Pièces métalliques de faible valeur nominale qui permet de faire l'appoint.

Les pièces sont fabriquées par l'Administration des monnaies et des médailles qui les vend à la Banque de France à leur valeur faciale. La Banque de France assure ensuite leur mise en circulation à la demande des banques qui les lui achètent.

Le billet de banque : Monnaie papier fabriqué et émis par la Banque de France. Depuis 1936, il a cours forcé et cours légal. Son pouvoir libératoire est illimité sauf quand la loi et les règlements prévoient un paiement en monnaie scripturale (ex. : salaires >10 000 F).

□ La monnaie scripturale et ses instruments de circulation

Il s'agit d'un simple jeu d'écriture sur des comptes courants bancaires. Lorsqu'un particulier dépose des billets dans une banque, celle-ci inscrit le montant au crédit d'un compte à vue ouvert au nom du particulier. Le titulaire du compte peut non seulement retirer des billets auprès de sa banque mais il a également la possibilité d'effectuer des règlements, par l'intermédiaire de chèques notamment, son compte étant débité au profit d'un autre compte qui sera quant à lui crédité pour un même montant.

Il ne faut pas confondre la monnaie scripturale avec les moyens de paiement qui permettent d'utiliser cette monnaie : chèques, virements, effets de commerce, avis de prélèvements, titre interbancaire de paiement, et paiement par carte bancaire.

Le chèque est le moyen le plus couramment utilisé en France, mais son usage tend à diminuer.

3. LA DEMATERIALISATION PROGRESSIVE DE LA MONNAIE

Depuis un siècle et demi, un processus de dématérialisation (suppression de toute référence à un support matériel) de la monnaie s'est développé, en trois étapes :

- Dans un premier temps, la monnaie métallique a régressé au profit du billet et de la monnaie scripturale ;
- Dans un deuxième temps, les pièces et les billets perdent du terrain au profit de la monnaie scripturale avec le chèque comme instrument de paiement ;
- La dernière étape se manifeste par la régression en termes relatifs des chèques (écriture manuelle) au profit des règlements automatisés (écriture électronique).